



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-121219-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	<b>COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2019</b>
--	---

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice ..... 27

Nombre de conseillers présents ..... 19

Nombre de conseillers votants..... 21

**Etaient présents :**

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Patrice GARNIER, Mme Sylvie QUENEAU, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Nathalie BERTON, M. Jean-Pierre PAUL, M. André DESPLAT, Adjoints,

M. Michel TURCO, M. André COSSÉ, M. Pierre-Antoine BOURREAU, M. Jean-Claude DENIS, M. Hervé GROSSIN, Mme Delphine COSSON, M. Jean-Charles GARREAU, Mme Elisabeth GOULLER, M. Michel HENTRY, Mme Marie-Hélène ETIENNE, Mme Valérie BOUTON, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents :**

M. Gilles-André JEANSON, Mme Stéphanie MANCHON, M. Pascal SIMON, Mme Edith MARCILLAC, Mme Virginie GATIEN, Mme Vanessa VERMEERSCH, M. Francis COUSTEAU, Mme Nathalie CARDIN.

**Ont donné pouvoir :**

M. Gilles-André JEANSON	à M. Eric DELHOMMAIS
Mme Virginie GATIEN	à M. Jean-Charles GARREAU

Secrétaire de séance : Mme Sylvie QUENEAU

---

**PREAMBULE**

- Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 1<sup>er</sup> octobre au 21 octobre 2019. Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée.

## INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

### **1. Approbation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND** acte du rapport annuel 2018 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

### **2. Approbation du rapport annuel d'activité 2018 de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2018 de Touraine Vallée de l'Indre ;
- **TRANSMET** cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

### **3. Modification statutaire n°6 de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre,**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** la sixième modification statutaire de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, portant sur la création d'une médiathèque à Montbazou ainsi que sur le transfert de la MARPA d'Artannes, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et valant approbation des statuts ;
- **TRANSMET** cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

### **4. Modification statutaire du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL). Représentation de la Métropole Tours Val de Loire,**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la représentation de la Métropole de Tours par substitution de ses communes membre au SIEIL, pour la compétence ELECTRICITE exclusivement, à la proportionnelle de la population (art. L5217-2 et L5217-7 du CGCT).
- **APPROUVE** la modification des statuts du SIEIL tels qu'annexés à la présente délibération.

## LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

### **5. Dérogation au repos dominical des salariés de commerce de détail pour l'année 2020.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PORTE** la dérogation au repos hebdomadaire dans les commerces de détail de la commune d'Esvres-sur-Indre au nombre de 11 dimanches pour l'année 2020.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'arrêté collectif correspondant.

## FINANCES LOCALES

### **6. Décisions budgétaire n°3/2019 du Budget Principal,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 4 abstentions et 17 pour :

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
- **VOTE** les augmentations et virements de crédits ci-dessus, objet de la présente décision modificative n°3/2019 du budget principal.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

### **7. Reversement de la part communale de la taxe d'aménagement pour les équipements communautaires à la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre,**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le remboursement de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, soit 7405.00€, dans le cadre de l'extension de la crèche « Les Lutins »
- **AUTORISE** le remboursement de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, soit 327.00€, dans le cadre de l'installation d'un abri de jardin à la crèche « Les Lutins »
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal de la Commune chapitre 10, article 10226.

**8. Autorisation de programme et crédits de paiement n°15 du budget général pour l'opération n°401 – Aménagements de la Gare,**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération n°401 Aménagement de la Gare ci-après :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements		Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	2019	2020	articles	Libellé	Montant
15	401	Aménagement de la Gare	100 000,00	5 000,00	95 000,00	2313	Constructions	100 000,00
		<b>DEPENSES</b>	<b>100 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>95 000,00</b>			<b>100 000,00</b>
						1641	EMPRUNT	
						021	AUTOFIN	100 000,00
		<b>RECETTES</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>100 000,00</b>

**9. Autorisation de programme et crédits de paiement n°16 du budget général pour l'opération n°410 – Création d'une aire de jeux**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération n°410 Aménagement d'une aire de jeux ci-après :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements		Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	2019	2020	articles	Libellé	Montant
16	410	Aménagement d'une aire de jeux	300 000,00	50 000,00	250 000,00	2313	Constructions	300 000,00
		<b>DEPENSES</b>	<b>300 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>250 000,00</b>			<b>300 000,00</b>
						1641	EMPRUNT	
						021	AUTOFIN	300 000,00
		<b>RECETTES</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>300 000,00</b>

**10. Vie Associative, Sports, Culture : Subvention aux associations.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité :

- **JUNIOR ASSOCIATION « BE YOUNG »** : subvention de fonctionnement de 500,00 euros correspondant à la manifestation « Ventrigrisse urbain » de l'année 2019.

Les crédits pour les subventions de fonctionnement seront inscrits à l'article 6574 fonction 025 du budget de la ville.

**11. Autorisation de programme et crédits de paiement n°17 du budget général pour l'opération n°416 – Aménagements urbains**

A la demande de Monsieur le Maire, au début de la séance, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération n°416 Aménagements urbains ci-après :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements		Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	2019	2020	articles	Libellé	Montant
17	416	Aménagements urbains	172 200,00	76 700,00	80 000,00	2152	Installations de voirie	156 700,00
				15 500,00		2188	Autres immobilisations	15 500,00
		<b>DEPENSES</b>	<b>172 200,00</b>	<b>92 200,00</b>	<b>80 000,00</b>			<b>172 200,00</b>
						1641	EMPRUNT	
						021	AUTOFIN	172 200,00
		<b>RECETTES</b>	<b>172 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>172 200,00</b>

## QUESTIONS DIVERSES

ESVRES-SUR-INDRE, le 17 décembre 2019



Le Maire  
Jean-Christophe GASSOT